PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 29 mars 2023

# MANIFESTATIONS JEUDI 30 MARS : PRISE D'ARRÊTÉS VISANT À PRÉVENIR LES TROUBLES GRAVES A L'ORDRE PUBLIC DANS LE DÉPARTEMENT

Plusieurs manifestations sont annoncées, jeudi 30 mars 2023, en Seine-Maritime dans le cadre de la réforme des retraites ou des revendications des marins-pêcheurs.

Ces derniers jours de graves troubles à l'ordre public ont été constatés, notamment à Rouen et au Havre : destructions de mobiliers urbains, dégradations de vitrines de commerçants, feux de poubelles et jets de projectiles à l'encontre des forces de l'ordre.

C'est la raison pour laquelle, le préfet de la Seine-Maritime a pris des arrêtés visant spécifiquement les individus auteurs de dégradations et d'affrontements, qui sévissent après la dislocation des cortèges officiels.

De ce fait, le port et le transport de tout objet susceptible de constituer une arme par destination (boules de pétanque, pierres, boulons...) sont interdits jeudi 30 mars dans les centres-villes du Havre et de Rouen entre 8h00 et 22h00. Les arrêtés visent également le transport et l'usage d'artifices, de conteneurs de substances inflammables ou corrosives et d'objets destinés à dissimuler tout ou partie du visage afin de ne pas être identifié.

Les interdictions et restrictions mises en place visent une nouvelle fois à garantir le droit constitutionnel de chacun à manifester. Ce droit doit pouvoir s'exercer en assurant la sécurité de tous, qu'il s'agisse des personnes défilant et exprimant leurs revendications, des commerçants aux abords, des personnes circulant en ville et des forces de l'ordre mobilisées.

**Cabinet du préfet**
**Service régional et départemental**
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76 036 ROUEN Cedex